



## Avenant 2021-01

# CHARTRE DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION ENTRE, LA VILLE DE SAUMUR, LA MJC DE SAUMUR, L'ASSOCIATION SCOPE ET LA CAF DE MAINE-ET-LOIRE

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### ENTRE,

La **Ville de Saumur**, représentée par Monsieur Jackie Goulet, son maire,

La **Maison des Jeunes et de la Culture de Saumur**, dénommée ci-après MJC de Saumur, représentée par Monsieur Joël Nau, son président,

L'Association **SCOPE** de Saumur « Sport - Culture - Ouverture et Orientation Pédagogique », dénommée ci-après SCOPE, représentée par Monsieur André Leroux, son président,

La **Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire**, dénommée ci-après la Caf de Maine-et-Loire, représentée par Madame Laurence Hauck, sa directrice.

### PREAMBULE

La **Ville de Saumur**, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique municipale globale, guidée par le souci d'offrir un service de qualité aux Saumurois, conduit une politique volontariste en matière de développement social local. Elle contribue à créer et renforcer le lien social et la solidarité, à favoriser l'exercice de la citoyenneté et l'accès aux droits et à promouvoir et développer les actions partenariales. Elle soutient activement la vie associative et assure la gestion d'un centre social et culturel municipal.

Le **centre social de l'Espace Jacques Percereau**, géré par le CCAS de Saumur, est un équipement de quartier, à vocation sociale globale, support d'interventions sociales concertées et novatrices. Il développe un projet autour de quatre axes principaux : développer un accueil de qualité favorisant l'information et l'orientation de la population, développer des actions collectives en direction des familles, contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de la population et encourager la citoyenneté au service du développement des quartiers. Il est, en ce sens, un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle et un lieu central d'animation de la vie sociale.

La **MJC de Saumur** est une association laïque d'éducation populaire à but non lucratif.

L'association joue un rôle actif dans la vie de la cité, acquis au cours de ses cinquante années d'existence, en devenant un lieu où se côtoient de nombreux publics qui en ont fait une composante de leur vie sociale dans la ville, et constitue ainsi un élément essentiel de la vie sociale et culturelle saumuroise.

La MJC de Saumur met à la disposition de la population des activités socio-éducatives et culturelles variées (pratiques intellectuelles, artistiques, sportives, civiques et sociales).

La Ville reconnaît à la MJC son approche d'éducation populaire fondée sur « une démarche commune pouvant s'appliquer à l'ensemble des actions et activités permettant :

- l'accès du plus grand nombre à la connaissance,

- la compréhension, pour chaque individu, de l'environnement dans lequel il évolue,
- le développement, pour chaque individu, de son sens critique,
- la participation de chaque individu à la transformation de cet environnement.

Le projet initié et conçu statutairement par l'association est d'offrir à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante.

La **SCOPE** est une association à but non lucratif exerçant une mission permanente d'éducation populaire et d'animation culturelle.

La SCOPE joue un rôle actif dans la vie de la Cité et son intervention éducative en direction de ses adhérents vise à favoriser leur autonomie et leur socialisation.

La Ville reconnaît que la SCOPE a une approche d'éducation populaire autour de l'accès aux savoirs, la diffusion de la connaissance au plus grand nombre pour former des citoyens actifs, responsables, favorisant la créativité avec une dimension humaniste du développement de l'individu. De même dans une démarche d'accompagnement à la parentalité, l'association soutient les parents dans leur rôle éducatif à travers la mise en œuvre de séjours familiaux.

L'association, de par la nature de son projet, intervient sur les quartiers dits prioritaires de Saumur et à ce jour, sur les communes de Bagneux et St Lambert des Levées.

Le projet initié et conçu statutairement par l'association est de développer une insertion sociale par la pratique du sport/santé, du numérique, d'activités socioculturelles et d'éducation populaire afin de lutter contre l'inactivité des jeunes de 11 à 18 ans.

La **Caf de Maine-et-Loire**, dans le cadre de son action sociale familiale, soutient l'action conduite par les centres sociaux, équipements à caractère polyvalent ouverts à toute la population, et par les espaces de vie sociale concourant à l'animation de la vie sociale.

Par sa responsabilité en matière d'agrément, la Caf apporte aux centres sociaux et espaces de vie sociale une légitimité institutionnelle à prendre leur juste place dans le réseau des acteurs de leur territoire et une lisibilité sur les finalités de leur intervention comme acteur du développement local.

Dans le cadre des orientations nationales fixées dans la Convention d'objectifs et de gestion Cnaf/Etat et de son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022, la Caf de Maine-et-Loire soutient l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier en accompagnant les centres sociaux et les espaces de vie sociale et en favorisant leur développement sur la base de la réglementation nationale.

**Les parties souhaitent** formaliser un engagement mutuel dans une charte de partenariat qui fixe les valeurs, les orientations communes et les modalités d'intervention des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

Cette charte est le fruit d'un travail concerté, partagé et régulier, affirmant une volonté commune de s'associer et de contractualiser, afin de dessiner les contours d'un véritable partenariat dont la finalité est de répondre aux besoins des habitants avec leur participation.

La présente charte a pour objet :

- de poursuivre un partenariat au travers d'instances de suivi, de réflexions, notamment sur les modalités d'intervention,
- de favoriser une politique concertée des contractants, en faveur des projets des centres sociaux et des espaces de vie sociale, notamment en valorisant et en développant la complémentarité des engagements de chacun.

Les articles suivants intègrent la convention initiale du 1<sup>er</sup> février 2016, le reste sans changement.

## CHAPITRE V - MISE EN OEUVRE DU PARTENARIAT

### Modalités de pilotage

Les responsables de chaque projet social doivent être clairement identifiés. Ceux-ci assurent leur pilotage sous l'autorité de leurs instances respectives.

### Moyens financiers et matériels

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville apporte un soutien matériel et financier aux centres sociaux et à l'espace de vie sociale dans les conditions définies dans les conventions arrêtées avec chaque structure. La Caf apporte son soutien financier par le biais des prestations de service accordées aux structures d'animation de la vie sociale agréées centre social ou espace de vie sociale.

En cas d'actions conjointes menées par les 3 structures d'animation de la vie sociale, il est de la responsabilité de chacune d'entre elles de rechercher des financements dédiés (contrat de ville, fondations..).

### Evaluation et fonctionnement coopératif

Dans le cadre du suivi de la charte, la Ville et son CCAS, les centres sociaux, l'espace de vie sociale et la Caf souhaitent échanger sur l'évolution de l'activité de l'animation de la vie sociale à l'échelle de la ville. Pour ce faire les différents partenaires conviennent annuellement de temps de rencontre :

- **Un comité de pilotage**, rencontre collégiale, ayant pour objectif de veiller au bon fonctionnement de la charte, d'analyser les propositions du comité technique, de décider et valider les choix stratégiques et les nouvelles orientations.

Ce comité de pilotage est composé :

Pour la **Ville de Saumur**,

- de la première adjointe déléguée aux solidarités, vice-présidente du CCAS,
- de l'adjoint délégué à l'éducation, l'enfance et la jeunesse,
- de techniciens de la Ville de Saumur,

Pour le **centre social de l'Espace Jacques Percereau**,

- de la responsable du centre,

Pour la **MJC de Saumur**,

- du Président et du Directeur,

Pour la **SCOPE**,

- du Président et du Directeur,

Pour la **Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels 49-53**

- du Délégué,

Pour la **Caf de Maine-et-Loire**,

- de la Directrice de l'Action sociale ou sa représentante,
- du chargé de conseil et de développement du territoire,
- du Responsable du Relais Caf du territoire.

- **Un Comité technique** chargé de suivre l'évolution du projet, d'échanger sur les pratiques, les mises en perspectives, de construire des propositions sur de nouvelles orientations. L'année précédant le renouvellement du projet, ce groupe pourrait se réunir plusieurs fois.

Ce comité technique est composé :

Pour la **Ville de Saumur**, de techniciens,

Pour le **centre social de l'Espace Jacques Percereau**, de la responsable du centre,

Pour la **MJC de Saumur**, du Directeur,

Pour la **SCOPE**, du Directeur,

Pour la **Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels 49-53**, du Délégué,

Pour la **Caf de Maine-et-Loire**, du chargé de conseil et de développement du territoire et/ou du Responsable du Relais Caf du territoire.

Le comité technique se réserve la possibilité d'associer un intervenant et/ou un professionnel sur un temps précis en lien avec la thématique abordée.

#### Thématiques de la coopération

Il est prévu dans le présent avenant que le centre social de l'Espace Jacques Percereau, le centre social de la MJC de Saumur ainsi que l'espace de vie sociale de la SCOPE s'engagent à coopérer prioritairement sur les thématiques suivantes : **le numérique, la parentalité et l'environnement**.

Le présent avenant n'exclut pas la prise en compte par les différentes parties nommées ci-dessus de nouvelles priorités émergentes, si le besoin se présente, et qui seront à valider en comité de pilotage.

#### Groupes de travail thématiques

Chaque groupe thématique s'engage à définir une méthodologie et une organisation propre afin de garantir la mise en place concrète du projet commun. Il s'engage également à faire part au comité technique des informations et évaluations de façon régulière.

#### Information et communication autour de la charte

Les parties s'engagent à faire connaître et promouvoir la charte dans leur structure respective et auprès des partenaires.

Les parties s'engagent à poursuivre leur réflexion sur une communication commune sur les actions et passerelles possibles entre les structures de l'animation de la vie sociale auprès des publics.

#### Echelle géographique de la charte

Les parties s'engagent au cours de la période du présent avenant à recenser les partenaires potentiels de l'animation de la vie sociale pour envisager l'ouverture de cette charte à une échelle géographique plus importante. Le but de cette ouverture étant de s'enrichir mutuellement et envisager des connexions et/ou des actions communes.